

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LA CROISILLE S/BRIANCE 87130**

Séance du : 3 Décembre 2024

Délibération N° 2024 - 1005 portant sur : la continuité du projet – Aménagement Centre Bourg.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 26 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur LE GRAND Yannick

Présents :

Mesdames

BOUTHIER Marie – Laure, COTTON Dominique, RAFFIER Françoise

Messieurs

DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick, FRACHET Lucien, ROLLAND Jean,

Absentes excusées et représentées :

GIBORY Brigitte, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard

Absentes :

Mesdames

CLAIRE Mélissa, BOURLIATAUD Isabelle

Membres	11
Présents	8
Représenté	1
Votants	9
Exprimés	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à se positionner sur le projet et sa continuité et sollicite ces derniers pour l'étude de faisabilité, la réalisation du cahier des charges.

Après délibéré, le conseil municipal ne fait aucune objection au projet et vote à l'unanimité la continuité du projet de l'aménagement du centre bourg, de la Place du Docteur Alfred Blanc à la Place de l'Eglise pour l'étude de faisabilité.

Fait à La Croisille S/Briançonnais le 3 Décembre 2024.

**Le Maire,
Jean-Gérard DIDIERRE**

